



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/41/116

S/17763

27 janvier 1986

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/ARABE

ASSEMBLEE GENERALE
Quarantième et unième session
RENFORCEMENT DE LA SECURITE ET DE
LA COOPERATION DANS LA REGION
DE LA MEDITERRANEE

CONSEIL DE SECURITE
Quarante et unième année

Lettre datée du 24 janvier 1986, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre de M. Ali Abdulsalam El-Treiki, secrétaire du Comité populaire du Bureau du peuple pour les relations extérieures, relative aux manoeuvres agressives que la sixième Flotte des Nations Unies et d'autres forces américaines effectuent à proximité des eaux territoriales de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste. Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point intitulé "Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée", et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires,

(Signé) Rajab A. AZZAROUK

ANNEXE

Lettre datée du 24 janvier 1986, adressée au Secrétaire général
par le secrétaire du Comité populaire du Bureau du peuple pour
les relations extérieures de la Jamahiriya arabe libyenne

Me référant à notre lettre du 2 janvier 1986 (A/41/73-S/17710 et Corr.1), j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les manoeuvres militaires agressives que la sixième Flotte des Etats-Unis et d'autres forces américaines effectuent actuellement à proximité des eaux territoriales de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste.

Ces manoeuvres viennent allonger la longue liste des provocations et des agressions qui ont été perpétrées contre le peuple de la Jamahiriya. Elles ne peuvent être définies que comme des actes de terrorisme d'Etat auxquels le Gouvernement des Etats-Unis se livre contre les petites nations pacifiques, y compris la nation libyenne. De plus, ces manoeuvres constituent une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et de toutes les règles et lois internationales.

Ces manoeuvres agressives, dont la nature a été affirmée par le Gouvernement des Etats-Unis lui-même, qui les a qualifiées d'avertissement au peuple de la Jamahiriya, représentent un élément de déstabilisation et une menace contre la paix et la sécurité internationales dans la région de la Méditerranée. En appelant votre attention, ainsi que celle de la communauté internationale, sur ces provocations et manoeuvres hostiles, dont les conséquences sont la seule responsabilité du Gouvernement des Etats-Unis, je tiens à vous assurer, une fois de plus, de notre grand désir de nous abstenir de toute action susceptible de compromettre la paix et la sécurité dans la région. Je tiens néanmoins à affirmer notre droit sans réserve de défendre nos eaux et notre intégrité territoriales, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international. En appelant l'attention de la communauté internationale sur la gravité de ces provocations et actions agressives, nous vous invitons à prendre les mesures qui vous incombent en vertu de la Charte.

Le Secrétaire du Comité populaire
du Bureau du peuple pour les
relations extérieures,

(Signé) Ali Abdulsalam EL-TREIKI

